

TERRITOIRES en actions

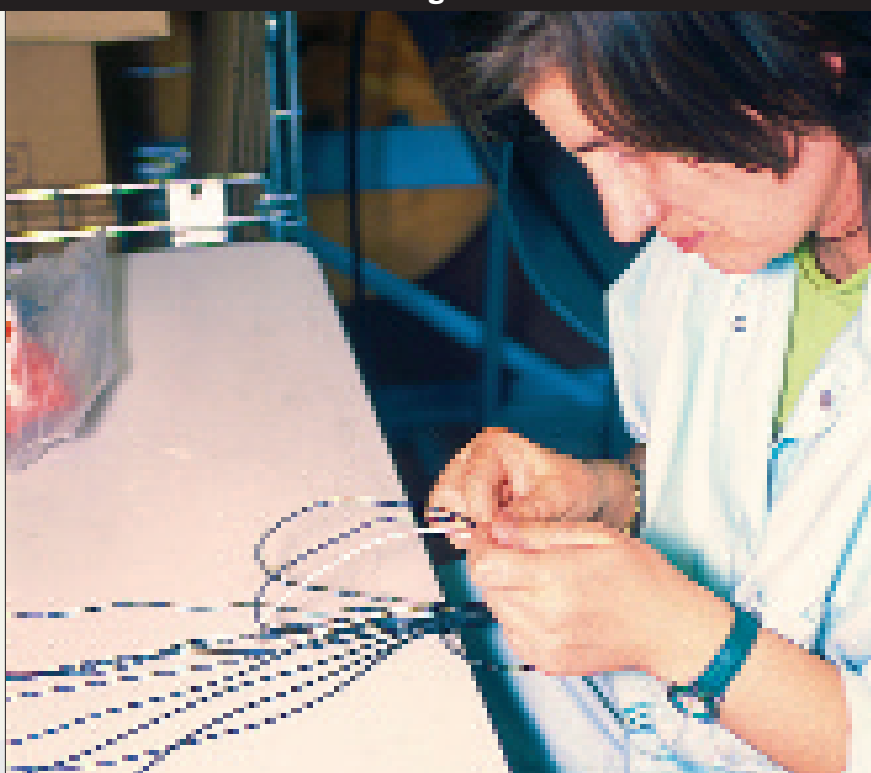
JANVIER 2007 - N°12

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Un territoire en actions. Le coup d'œil dans le rétroviseur sur l'année 2006 dans l'Orne confirme, si besoin était, le bien-fondé du titre de votre lettre d'information. Déploiement du nouveau Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PEDMA), aides à l'emploi au profit des bénéficiaires du RMI par le CI-RMA (Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité), infrastructures routières en plein essor, mise en valeur des sentiers pédestres du département, aides à l'agriculture, à la création, la transmission, et au développement des entreprises... Dans tous les domaines, la dynamique de territoire ornaise a été de l'avant en 2006. Dans tous les domaines, cette dynamique continuera de se traduire dans les actes en 2007. Cette première lettre de la nouvelle année est volontairement placée sous le signe de la solidarité et de notre volonté de continuer à avancer en associant l'ensemble des Ornaises et des Ornaïses au développement du département. A chacune et chacun de vous, je souhaite une excellente année 2007, toujours en actions ; à titre personnel et dans votre investissement quotidien au service de la collectivité. Soyez-en chaleureusement remerciés.

GÉRARD BUREL
PRÉSIDENT DU
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE



en avant

Handicap : des actions et des structures pour répondre aux besoins

De la vie quotidienne à l'accès à l'emploi, les parcours de vie ne sont pas toujours aisés pour les personnes handicapées, selon les besoins de chacun et la nature du handicap. Depuis janvier 2006, conformément à la loi du 11 février 2005, le Département s'est doté d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées. Installé dans les locaux du Conseil général, cet organisme, guichet unique d'accueil, se prononce sur l'accès aux droits et aux prestations concernant les adultes comme les enfants handicapés.

A lire en pages 2 à 4 et dans la fiche thématique jointe.



Territoires en actions / Janvier 2007 - n°12
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel
Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet,
Stéphanie Liénart, France-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr

Handicap : des actions et des structures pour répondre aux

Quelles structures pour quels handicaps ? Les actions sont nom... répondre au mieux aux besoins des personnes handicapées. Une... la prestation de compensation du handicap, a été instituée depu... est financée par le Conseil général.

Explicite



La MDPH de l'Orne : pour que chacun trouve sa place

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le département de l'Orne s'est doté d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), créée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) présidé par le Président du Conseil général. Guichet d'accueil unique, cet organisme se prononce sur l'accès aux droits et aux prestations concernant les adultes comme les enfants handicapés.

• Vocation

Institué par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité de droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », cet organisme est un lieu unique d'information et d'instruction des divers dossiers concernant les personnes handicapées (nouvelle prestation de compensation, informations sur l'allocation adulte handicapé, orientations, ...). Placée sous

la tutelle administrative et financière du Conseil général, l'objectif premier de la MDPH est de simplifier les parcours administratifs parfois complexes dans lesquelles doivent se lancer les personnes handicapées et leurs familles afin de faire valoir leurs droits.

• Bénéficiaires

- Les personnes en situation de handicap (1), adultes et enfants ;
- Leurs familles et entourage ;
- Tous les intervenants du secteur du handicap.

• Instruction des demandes

La personne peut retirer un dossier de demande à la MDPH, auprès du CCAS de sa commune ou sur le site du Conseil général (www.orne.fr). Les demandes sont évaluées par une équipe pluridisciplinaire qui établit un plan personnalisé de compensation, ensuite transmis à la per-

besoins

breuses sur le territoire pour
e nouvelle aide personnalisée,
is le 1^{er} janvier 2006. Elle

TÉMOIGNAGE

« Proposer des réponses adaptées »



MARIE-NOËLLE HOFFMANN,
CONSEILLER
GÉNÉRAL DU CANTON
D'ALENÇON 2 ET
MAIRE-ADJOINTE
D'ALENÇON.

Comment le Département entend-il répondre, dans l'avenir, aux problèmes des personnes confrontées au handicap ?

Les handicapés, mieux soignés que jadis, vivent plus longtemps. Nous devons mettre en place une prise en charge spécifique de cette nouvelle population d'adultes handicapés vieillissants. En lien avec nos partenaires institutionnels (CAF, Sécurité Sociale, Etat...) ainsi qu'avec les associations prestataires de service. Notre rôle est de proposer des réponses adaptées, tant en termes d'accueil que d'accompagnement social et/ou de soins, en veillant à un bon maillage territorial.

sonne qui peut faire des observations. L'ouverture aux droits est effectuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

(1) *Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*

TÉMOIGNAGE

« Sans cette aide, nous serions un peu à l'écart du monde »

Daniel Ibron, 59 ans, alençonnais, souffre d'hémiplégie et d'aphasie. Depuis mars 2006, il perçoit la nouvelle prestation de compensation du handicap. Une aide précieuse au quotidien pour son épouse, Martine.



Ancien maître d'œuvre dans le secteur du bâtiment, Daniel Ibron a subi deux accidents vasculaires cérébraux en 2003 et est resté paralysé. A l'allocation compensatrice pour tierce personne, il bénéficie à présent de la prestation de compensation du handicap. « Une réelle bouffée d'oxygène », témoigne son épouse. « Grâce à cette prestation, je bénéficie de l'aide d'une assistante de vie à raison de 5h10 par jour. Le handicap de mon époux nécessite une présence 24

heures sur 24. Pour l'aidant familial que je suis, le handicap est parfois lourd à vivre au quotidien », explique Martine. « Cette aide humaine me permet de sortir avec mon époux, faire les courses, se promener. Et puis, cela me permet de m'évader un peu, participer à des activités pour me ressourcer. Sans cette aide journalière, nous serions cantonnés chez nous, un peu à l'écart du monde. » Madame Ibron perçoit également un complément financier de 70 € par mois au titre de l'aidant familial. « Mais, qu'advient-il si je suis moi-même hospitalisée ? Le problème de cette prestation de compensation du handicap, c'est que l'aide humaine n'est effective qu'à domicile. Si, pour raison de santé, je ne peux plus assumer mon époux, je ne perçois plus cette aide. Il me faudrait alors placer mon époux en établissement spécialisé, ce qui est coûteux. »

« La MDPH : un guichet d'accueil unique pour les personnes handicapées »

Qu'est ce que la Maison Départementale des Personnes Handicapées apporte en plus ?

La MDPH est un guichet d'accueil unique à l'attention des personnes handicapées. En réalité, c'est une structure qui a remplacé la COTOREP et la CDES. La création de la MDPH a comme objectif de sortir d'un traitement principalement administratif du handicap à une prise en compte de façon plus individualisée de la personne handicapée. C'est une structure d'écoute, qui informe la personne handicapée sur ses droits, lui fait bénéficier d'une évaluation personnalisée avec un suivi.

A-t-elle créé des droits spécifiques ?

La MDPH met en place une nouvelle prestation personnalisée : la prestation de compensation du handicap, qui s'est substituée, depuis le 1er janvier 2006, à l'allocation compensatrice pour tierce personne. Il s'agit d'une prestation en nature répondant à des besoins de compensation du handicap d'une personne. Elle prend la forme d'aides humaines lorsqu'une personne ne peut accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne ; d'aides techniques comme l'achat d'un fauteuil roulant par exemple ; d'aides à l'aménagement du logement (adaptation d'une salle de bain par exemple) ; d'aides à l'aménagement du véhicule ; d'aides à l'acquisition et l'entretien de chiens guides. Environ 50 dossiers de demande sont traités chaque mois. C'est le secteur de Flers qui est actuellement le plus important en terme de demandes.

DENIS PASCAL,
DIRECTEUR
DE LA MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES
HANDICAPÉES



Cette prestation est financée par le Conseil général, avec une participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La création de la MDPH répond-elle à une augmentation du nombre de personnes handicapées ?

Il n'y a pas davantage de personnes handicapées dans le département. Ici, nous accueillons essentiellement des personnes souffrant d'un handicap moteur et sensoriel. Ceci dit, les établissements sont principalement destinés à accueillir des personnes souffrant d'un handicap mental. La trisomie a tendance à diminuer par exemple, du fait de la détection pré-natale de ce handicap. En revanche, avec l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre de dépendances à prendre en charge augmente. Et puis, il y a une frange de la population confrontée à des situations psychologiques, sociales et économiques difficiles, que l'on ne sait pas bien évaluer. Malgré les évolutions de la médecine, notre société devra faire face à ces situations de handicap.

En savoir + contacts

A chaque handicap sa structure d'accueil. Dans l'Orne, plus de 100 établissements sont destinés à l'accueil de personnes souffrant d'un handicap moteur, mental ou sensoriel. Aperçu (1).

→ Unafam Orne (handicap psychique).

Tél : 02 33 66 20 88
L'Unafam vient de mettre en place la Famfah, un service de soutien à domicile pour personnes handicapées psychiques à Flers.
www.unafam.org

→ Autisme Basse-Normandie.

Tél : 02 33 24 74 62
www.autisme-basse-normandie.org

→ L'Apf, Association des paralyés de France

Tél : 02 33 80 37 55
Prise en charge du handicap moteur à domicile. www.apf.asso.fr

→ IME Domaine de Godegrand

Tél : 02 33 81 84 00
(section polyhandicapé pour enfants).

→ L'Aspec

Tél : 02 33 85 85 85
Centre régional pour la prise en charge de l'épilepsie.

→ ADAPEI de l'Orne

Tél : 02 33 82 58 00
(déficience intellectuelle).

→ L'Atrium

Tél : 02 33 82 73 86
Centre d'action médico-sociale précoce (dépistage et accompagnement du handicap chez les enfants)

→ Centre médico-psychopédagogique

Tél : 02 33 26 59 85
Troubles du comportement avec ou sans déficience intellectuelle associée.

→ La Providence

Tél : 02 33 32 22 22
Déficience auditive, visuelle et de la parole.

→ Anaïs

Tél : 02 33 80 83 50
Établissements et services médico-sociaux.

Établissements d'accueil pour personnes âgées handicapées :

→ Les jardins d'Asclépios (Le Sap)

Tél : 02 33 36 08 47

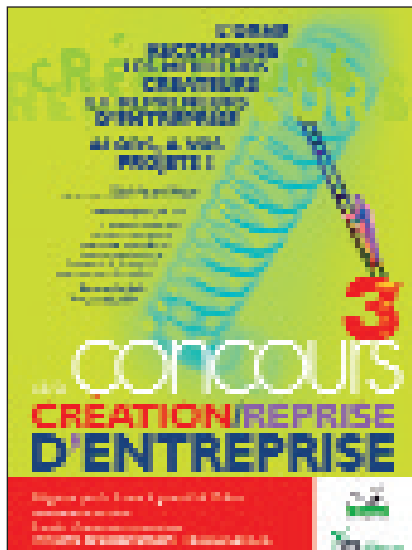
→ Maison de retraite de Carrouges

Tél : 02 33 81 75 60
Projet pilote prévoyant un accueil spécifique de 16 personnes à temps complet et deux en accueil temporaire ; financé par le Conseil général à hauteur de 275 247 €.

(1) Liste non exhaustive. N'hésitez pas à contacter la Maison départementale des personnes handicapées à Alençon pour recevoir gratuitement tous les contacts.

CONCOURS Création/reprise d'entreprise dans l'Orne

Les créateurs ou repreneurs d'entreprises ornaïses ont jusqu'au 28 février 2007 pour participer au concours mis en place par le Conseil général. A travers cette opération, 3^{ème} du nom, le Département vise à valoriser la capacité du territoire ornaïse à attirer ou à fixer « l'esprit d'entreprise », en accompagnant les créateurs et repreneurs dans la consolidation ou le développement de leur entreprise. Le montant total des dotations est de 34 000 € et la remise des prix prévue en juin 2007. Informations auprès d'Orne Développement au 02.33.28.76.75.



ROUTES 260 agents de la DDE transférés au Conseil général

Depuis le 1^{er} janvier, 260 agents de la Direction départementale de l'Équipement œuvrent sous l'autorité du Président du Conseil Général au sein des services du Département. La nouvelle organisation territoriale s'est mise en place progressivement. Les quatre agences départementales, désormais affectées à la voirie, sont basées à : La Ferté-Macé pour le bocage (Tél. 02.33.30.23.34 – chef d'agence : Jean-Pierre Fontaine) ; Bellême pour le Perche (Tél. 02.33.83.10.19 – chef d'agence : François Radigue) ; Sées pour la plaine d'Alençon-Argentan (Tél. 02.33.31.23.66 – chef d'agence : Dominique Toutain) ; Gacé pour le Pays d'Auge et d'Ouche (Tél. 02.33.12.11.80 – Chef d'agence : Marc Boucher). Ces agences ont pour mission la gestion, l'entretien, l'aménagement et l'exploitation de l'ensemble du réseau confié au Conseil général, à savoir le réseau des routes départementales. Le budget départemental affecté aux travaux routiers est de 50 M€.

ECONOMIE Un fonds pour évaluer l'entreprise artisanale

Cette nouvelle aide, financée par le Conseil général, a été mise en place en septembre 2006 par la Chambre de Métiers. L'objectif est de favoriser les reprises. Dans l'Orne, 20% des artisans ont plus de 55 ans. Ce fonds d'évaluation s'inscrit dans le Plan ornaïse d'accompagnement de la création et transmission d'entreprises, lancé le 18 octobre. Ce fonds permet de financer l'évaluation réalisée par un expert-comptable neutre à hauteur de 50% (plafonné à 1 000 €).

■ **Claude-Philippe Mougeolle** est le nouveau médecin chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne. Il succède au lieutenant-colonel Raymond Henry. / **Christian Vannier**, pilote instructeur professionnel à l'aérodrome d'Alençon, est le nouveau président du Comité départemental olympique et sportif (CDOS), dont le siège social passe d'Argentan à Alençon. Il succède à Marcel Broudin. / **Thierry Lepaon** est le nouveau secrétaire général de la CGT Normandie, où il succède à Jean-Louis Furon. / **Yann Poujol de Mollins** est le nouveau Trésorier payeur général de l'Orne depuis le 2 janvier 2007. Il succède à Jean-Yves Raude. / **Héloïse Piauger**, est la nouvelle coordinatrice du Clic du Perche (Centre local d'information et de coordination) en remplacement de Sonia Couronné-Rebrassé.

CINÉMA

Votre commune pour décor de tournage

Le Bureau d'accueil de tournages Basse-Normandie prépare de nouvelles missions de repérages. Il vous offre la possibilité de référencer votre propriété comme décor susceptible d'intéresser les sociétés de productions qui souhaiteraient tourner dans la région. Tout type de lieu peut être référencé comme décor « éventuel » de tournage, sites naturel, bâti, désaffecté, vétuste, contemporain, privé ou public. Recherche actuelle : une maison d'habitation ancienne en bois, avec au minimum un étage. Pour vos propositions, contactez Johanne PRAT, au 02 31 06 23 23 ou j.prat@maisondelimage-bn.fr

Sur le web

- Le Comité d'Expansion, Orne Développement, a lancé un site Internet exclusivement consacré à l'offre foncière et immobilière disponible dans l'Orne : www.implantation61.com. Les bâtiments industriels et les terrains disponibles sont directement accessibles aux entreprises, avec des informations comme le tarif d'achat ou de location, les aides au financement du projet, etc.
- Le pays du Perche ornais met en ligne un nouveau site Internet www.perche-artisanat.fr répertoriant déjà 200 artisans percherons. Cet outil est réalisé dans le cadre de l'opération de modernisation de l'artisanat et du commerce et des services en milieu rural.
- Un nouveau site est né, dédié à la Société Coopérative d'Intérêt collectif bois Energie et au Salon du bois énergie de Chanu : <http://www.boisbocageenergie.fr>



ALENCON (Hôtel du Département)

→ Du 8 janvier au 2 mars

L'Orne en images, photographies extraites du livre de Francis Bouquere!

Renseignements : 02.33.81.60.00. poste 1209



ALENÇON

(Halle au Blé)

→ 24 Janvier 2007

Animer, promouvoir, référencer son site : tous les outils ; une formation proposée par l'Echangeur de Basse-Normandie.

Renseignements et inscriptions :

Tél. : 02.33.80.87.50.

PARIS

(Palais des Congrès Porte Maillot)

→ Du 31 janvier au 2 février

Salon des entrepreneurs

<http://paris.salondesentrepreneurs.com/>



Handicap : des actions et des structures pour répondre aux besoins



L'emploi des personnes handicapées

En France, le taux de chômage des personnes handicapées se situe aux alentours de 20% contre 8,8% pour l'ensemble de la population. La durée moyenne de leur chômage est, par ailleurs, de 18 mois contre un an pour l'ensemble des chômeurs. Selon l'Adapt, Association pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, une personne handicapée sur trois est sans emploi. La loi stipule que les entreprises de plus de 20 salariés emploient au moins 6% de salariés handicapés. Même si la situation semble s'améliorer, la moitié seulement des 100 000 entreprises de plus de 20 salariés est en conformité avec la loi. La fonction publique n'emploie que 3,69% de personnes handicapées.

Dans l'Orne, 406 entreprises sont concernées par l'obligation d'emploi. 51 % d'entre elles remplissent leur obligation d'emploi de 6% de salariés handicapés par l'emploi direct ou le recours à la sous-traitance. 34% remplissent cette obligation d'emploi grâce à l'emploi direct, le recours à la sous-traitance et au versement d'une contribution à l'Agefiph (Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et 15% ne remplissent cette obligation que par le versement d'une contribution à l'Agefiph. Au 30 juin 2006, il y avait dans l'Orne 790 demandeurs d'emplois travailleurs handicapés (source ANPE), soit 10,1 % des demandeurs d'emplois de l'Orne.

Informations complémentaires sur l'emploi des travailleurs handicapés auprès de l'Agefiph au 02 32 81 94 80. www.agefiph.fr

Que dit la loi ? Depuis la loi du 10 juillet 1987, tout employeur occupant au moins 20 salariés est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des travailleurs



handicapés dans la proportion de 6% de l'effectif total des salariés. Il peut également s'acquitter de l'obligation instituée en versant au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés, une contribution annuelle pour chacun des bénéficiaires qu'il aurait dû employer.

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a relevé les plafonds de cette contribution qui peut être multiplié par trois pour les entreprises qui n'ont occupé aucun bénéficiaire de l'obligation d'emploi pendant plus de trois ans.

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP)

Créé à compter du 1er janvier et installé en juin 2006, le FIPHP vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière. Ce fonds est constitué en Etablissement Public, dont la gestion administrative est confiée à la Caisse des Dépôts. www.fiphfp.fr

TÉMOIGNAGE

Jean-Claude Roussel travaille aux Verreries de l'Orne à Ecouché depuis le 1^{er} octobre 2005 comme agent de production. Souffrant d'un léger handicap mental, il a trouvé sa place dans cette entreprise.



« Je n'aime pas le mot "handicapé" car je me sens sur le même pied d'égalité d'avec les autres salariés », exprime Jean-Claude. Jean-Claude a été orienté vers ce travail par l'Entreprise Adaptée des Ateliers de la Pom-

merie d'Argentan, dont il dépend toujours (prestations de services pour des entreprises locales dans des secteurs d'activités variés comme le câblage, l'emballage, la métallerie...). « Nous recherchions une personne pour le montage, le démontage et le nettoyage d'outillages de production. Nous avons déjà travaillé avec l'ESAT d'Argentan. Jean-Claude a été choisi parmi 8 candidats pour sa motivation et sa capacité d'adaptation au poste », explique Lionel Tarasconi, responsable des Ressources humaines aux Verreries de l'Orne. « Cela fait partie de notre politique sociale de faire appel aux compétences des personnes handicapées. L'essentiel est de trouver une adéquation entre la nature du poste proposé et les potentialités de la personne », précise-t-il.

Après une première phase d'accompagnement par l'entreprise, Jean-Claude Roussel travaille à présent en totale autonomie et s'est très vite adapté à son nouveau contexte professionnel. « Le travail n'est pas routinier, c'est intéressant. Et puis, je ne me sens pas à l'écart. Je partage de bons moments avec mes collègues, on discute parfois sur les lignes de production ». Jean-Claude pourrait bénéficier d'une embauche définitive courant 2007.

■ **Contacts :**

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne (MDPH)

13, rue Marchand-Saillant
à Alençon. Tél. : 02 33 15 00 31

DRASS

(Direction régionale des affaires
sanitaires et sociales)
au 02 31 70 96 96

DRASS

(Direction départementale des
affaires sanitaires et sociales)
au 02 33 80 83 00

Fnath

(Fédération des Accidentés du Travail)
au 02 33 80 66 02

■ **En savoir +**

www.handicap.gouv.fr

■ **En chiffres :**

- Il y aurait 15 à 20 000 personnes handicapées dans le département, mais « il n'y a pas de comptabilité précise », souligne le Directeur de la MDPH
- 7 729 dossiers déposés à la MDPH depuis son ouverture et 4 742 dossiers instruits par la Commission des droits et de l'autonomie de la MDPH

